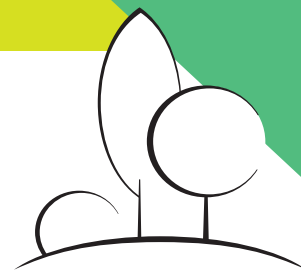


BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Diplôme de niveau V
Délivré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Formation en alternance



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTSA Aménagements Paysagers permet la maîtrise des techniques de création et les gestes professionnels nécessaires à la réalisation de travaux d'aménagements mais aussi de gérer un chantier (organisation, suivi, délais, contraintes, sécurité) ou de gérer une entreprise du paysage (conduite technique, économique, gestion du personnel).

DÉBOUCHÉS

- ✓ Le titulaire d'un BTSA Aménagements Paysagers **occupe un emploi de responsable de chantiers en aménagements paysagers.**
- ✓ Il peut exercer son activité soit dans une collectivité locale ou territoriale, des offices publics ou entreprise d'état, offices HLM, syndic de copropriétés, entreprises espaces verts ou syndicats intercommunaux.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Études préalables d'un aménagement paysager
- ✓ Travaux de création et d'entretien d'aménagements paysagers
- ✓ Planification et maîtrise d'œuvre
- ✓ Matières générales appliquées au métier
- ✓ Alternance en entreprise

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Formation diplômante en épreuves terminales et contrôle continu organisé en épreuves certificatives.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours théoriques en face à face, visites pédagogiques et alternance en entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉ-REQUIS

- ✓ Être âgé(e) de 18 ans minimum
- ✓ Être titulaire d'un niveau IV
- ✓ Être salarié(e) (Contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)

DURÉE DE LA FORMATION (HEURES PRÉVISIONNELLES)

Sur 2 années consécutives à partir du mois de septembre

714 heures en centre de formation et 966 heures (1^{re} année) et 630 heures en centre de formation et 1148 heures (2^e année) en entreprise du paysage ou collectivité



CONDITIONS D'INSCRIPTION

Inscription sur la plate-forme Parcoursup puis en phase d'admission : envoi du dossier d'inscription (*téléchargeable sur le site internet*) et recherche d'un contrat en alternance

FRAIS PÉDAGOGIQUES

Pas de frais

QUELQUES CHIFFRES !

Taux de réussite : **82%**
Taux de satisfaction : **76%**
Taux d'insertion : **100%**